



Sommaire

- Edito
- Expérimentation rue des Meuniers
- Pyrôme, acquisition d'une parcelle
- Extension du préau de l'école
- Dispositif Argent de poche
- Le chien de votre voisin aboie, que faire ?
- En télétravail, prendre soin de ses yeux
- Narcisse Gabillaud
- Informations
- Agenda

Mairie Moulins



Mardi 13h30 - 17h30

Jeudi 13h30 - 17h30



05 49 81 44 85



mairie-moulins@mauleon.fr

Mairie Mauléon



05 49 81 17 00



mairie@mauleon.fr



[Site internet](#)

Edito

Vous l'avez forcément remarqué, l'expérimentation de l'aménagement sécuritaire de la rue des Meuniers a débuté. Durant les prochains mois nous allons tester et affiner si nécessaire le nouvel aménagement qui a été décidé collégialement durant les 4 réunions publiques.

Vous le savez probablement, Mme Anne-Claire Rimbaud a démissionné du conseil municipal pour des raisons personnelles et professionnelles et a été remplacée par la première femme non élue suivante sur la liste, Mme Sonia Lanteri (Loublande) comme la loi l'exige.

L'implication d'Anne-Claire au sein de la commission consultative reste intacte et je la remercie pour ce qu'elle a fait depuis 7 ans et pour ce qu'elle va encore faire.

Nous ne sommes toujours pas sortis de cette pandémie et chacun d'entre nous la subit à des degrés divers. Espérons qu'avec la montée en puissance de la vaccination et l'arrivée de jours plus chauds le bout du tunnel soit proche.

Michel-Pierre Dubois



Expérimentation rue des Meuniers

Le samedi 20 mars, avec les Moulinais qui le souhaitent, Stéphane Youx, responsable aux services techniques, Claire Paulic, première adjointe et Franck Buffeteau, architecte urbaniste et metteur en scène du cabinet EntreLieux, nous nous sommes réunis pour lancer l'expérimentation.

Durant les 3 précédentes réunions nous avons collégalement qualifié les espaces de l'expérimentation et défini les zones sans stationnement, les marquages au sol. Fort de cela nous avons donc tous ensemble procédé au traçage temporaire du futur trottoir élargi (trottoir sud-ouest d'une largeur moyenne de 1m20) et à la pose de blocs qui simulent les emplacements des futurs ilots.

Le Stop prévu à l'entrée de Moulins en provenance de la Tessoualle n'a pas été matérialisé, il sera placé prochainement. L'aménagement de la zone "école" sera faite dans un deuxième temps à cause de sa complexité technique.

Un arrêté d'interdiction de stationnement a été promulgué le 1er avril pour la durée de l'expérimentation. Dans la zone étroite, seule la zone privée renfoncée devant l'ancien restaurant et les deux places sur le trottoir à côté de la pompe peuvent dorénavant recevoir des véhicules en stationnement. Bien évidemment, les riverains pour déposer les enfants, les courses ... peuvent se mettre 5 minutes en feu de détresse dans la rue devant leur habitation.

Les tracés temporaires (en jaune) ainsi que le Stop seront réalisés par un prestataire courant Mai. Le but étant qu'ils soient très visibles et évidemment à la norme. Si tout le monde respecte les zones sans stationnement, les quelques mois d'expérimentation nous permettront d'évaluer les avantages et désavantages de ce nouvel aménagement et d'affiner l'emplacement des ilots, la largeur du trottoir ...



Pyrôme, acquisition d’une parcelle

Si vous vous êtes promenés sur le chemin de Pyrôme, entre la Pommeraie et le moulin, vous aurez sûrement remarqué les modifications dans la parcelle face au château d’eau.

Celle-ci a été acquise par la commune de Mauléon et est prévue pour l’accueil du public. Un parking pour les voitures est en cours d’aménagement. Cet espace pourra servir d’aire de pique-nique et de rassemblement. Les travaux de nettoyage et débroussaillage ont été faits par les Services Techniques de la commune, l’élagage des arbres pour sécuriser le lieu, risque de chute de branches mortes, a été l’œuvre des Ateliers du Bocage.

Suite au dernier conseil municipal du 26 avril l’espace sera dénommé "**Narcisse Gabillaud**".

L’association « Site de Pyrôme » en accord avec la commune aura la jouissance de la petite maison. Celle-ci a été rafraîchie par des bénévoles de l’association.

Cet espace pourra aussi accueillir les écoles de notre région : les sites de Pyrôme, La Corbelière et la zone humide regroupent dans un espace réduit les richesses naturelles et patrimoniales de cette région. Les associations « Site de Pyrôme » et « Les Chemins de la Corbelière » ont déjà accueilli l’école de Loublande, malheureusement le mauvais temps a écourté la visite, et au mois d’avril c’est l’école Paul Martin de Mauléon qui aurait dû profiter de cet espace mais les restrictions sanitaires n’ont pas permis cette sortie, les écoles de Moulins et La Chapelle-Largeau sont-elles aussi intéressées pour de futures visites.

Avant



Après



Quant au moulin, sa restauration continue, mais là aussi la pandémie a stoppé l’ardeur des bénévoles. Une reprise des travaux est bientôt prévue, grâce à l’aide d’une grue prêtée gracieusement qui facilitera les tâches de levage des matériaux.

Profitons de cet espace mais aussi respectons la nature et celle-ci nous le rendra.

Extension du préau de l'école

Grâce à la générosité des familles, de leurs proches, des moulinais, des entreprises locales mais aussi grâce au soutien de l'APEL et de la Châtillonnaise (association propriétaire du collège de Mauléon), la première partie du projet a pu être réalisée pendant les vacances. Il s'agit de l'extension du préau.

MERCI à tous



Dispositif argent de poche



Pour Qui ?

Les jeunes de 16 ans révolus et jusqu'à la veille de leurs 18 ans, qui sont domiciliés sur la commune partenaire.



Quand ?

Durant les périodes de vacances scolaires.



Où ?

Au sein des services municipaux.

DISPOSITIF
ARGENT DE POCHÉ



Avec Qui ?

Les agents communaux des services concernés par les missions proposées.

Pour plus d'informations: Voir le fichier [DispositifArgentDePoche2021.pdf](#) joint avec Le Petit Moulinois. Attention la date limite d'inscription est le 16 mai 2021, ce qui est très proche.

Le chien de votre voisin aboie, que faire ?

Les aboiements de chien peuvent constituer une nuisance sonore, qu'ils surviennent la nuit comme le jour. l'aboiement constitue un trouble du voisinage tel que défini par le Code de la santé publique (article R1336-5) : "Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité."



Avant de porter plainte, il faut néanmoins avertir le propriétaire du chien que ses aboiements vous gênent. Une résolution du problème à l'amiable est toujours préférable, toutefois si la situation n'évolue pas, il convient d'envoyer un premier courrier au propriétaire suivi, au moins quinze jours plus tard, d'une mise en demeure. En l'absence d'effet, il convient de contacter la mairie pour qu'elle tente une médiation. Si ces démarches n'aboutissent toujours pas, la victime peut faire appel à la police municipale ou judiciaire du lieu d'habitation. La police peut alors, si l'aboiement est véritablement source de nuisances sonores, procéder à un procès-verbal pour constater la nuisance. Le procès-verbal précédemment effectué sera alors considéré comme un élément de preuve considérable dans la procédure judiciaire. L'amende pour nuisance sonore due aux aboiements incessants d'un chien peut s'élever jusqu'à 450 euros, si le procès-verbal établit par la police est transmis au procureur de la République.



Il existe des colliers anti-aboiements pour régler ce problème si le dressage du chien, toujours préférable quand il est jeune, est impossible.



Pour en savoir plus :

 www.legalplace.fr/guides/nuisance-sonore-chiens/

En télétravail, prendre soin de ses yeux



Le travail sur écran engendre très souvent une fatigue des yeux mais l'usage accru des écrans en période de confinement et de télétravail, tant pour les loisirs que le travail, accroît ce phénomène.

La fatigue liée au travail sur écran est directement proportionnelle au temps passé devant l'écran mais également à la qualité de la vision de l'observateur. Il est donc important de consulter un ophtalmologue en cas de difficultés persistantes. La fatigue visuelle pouvant être liée au temps d'écran supplémentaire induit par le télétravail, il existe des exercices tant pour soulager les yeux que pour améliorer votre confort de travail.

C'est à vous : Assis sur votre chaise, tendez les bras devant vous, fermez les poings et pointez vos pouces. Ouvrez sur le côté le bras droit tendu à hauteur d'épaule, et placez le poing gauche sur le genou gauche. Sans bouger la tête, regardez le pouce de la main gauche, puis celui de la main droite en passant de l'un à l'autre une dizaine de fois. Puis changez de côté, main droite sur le genou et bras gauche tendu sur le côté. Respirez tranquillement durant tout l'exercice. Puis fermez les yeux et essayez de reprendre le mouvement de vos yeux en les gardant fermés. Pour finir, frottez vigoureusement vos paumes de mains l'une contre l'autre. Placez vos paumes réchauffées en les creusant légèrement devant vos paupières closes. Vous réchauffez et détendez ainsi les nerfs et les muscles optiques que vous venez de stimuler. Vous aurez ainsi reposé votre vision et détendu vos muscles jusque dans vos cervicales.



Pour en savoir plus :

 <https://lebonusagedesecrans.fr/>

 <https://www.topsante.com/medecine/ophtalmo/yeux-secs/>

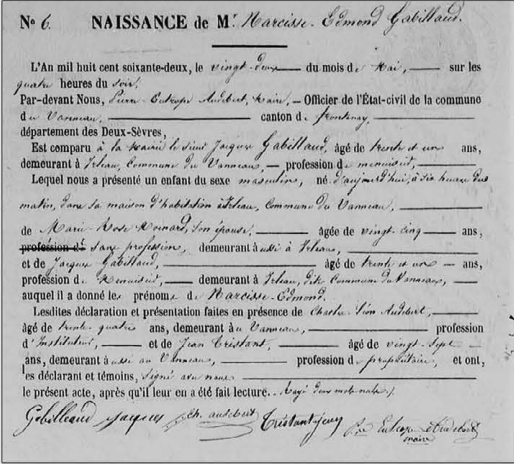
Narcisse GABILLAUD

Qui était Narcisse Gabillaud dont une rue porte son nom ?
Instituteur, maire et historien/géographe

Narcisse Edmond Gabillaud naît le 22 mai 1862, à Irleau, commune du Vanneau, en Deux-Sèvres dans le marais poitevin.
Il est le fils unique de Jacques Gabillaud, menuisier, et Marie Rose Moinard, son épouse (EC AD79 1862 Vue 178).



Il se marie le 18 mai 1886 à Moulins avec Anastasie Fonteneau. Ils auront une fille Marie Rose Thérèse née le 6 mai 1888.
Anastasie Fonteneau est née à la Sablière de Loublande en 1857, Loublande faisait partie St Pierre des Échaubrognes, la commune de Loublande n’a été créée qu’en 1862.
Il décède le 18 juin 1925. Alfred Poilane, historien archéologue de Cholet dira de N. Gabillaud: le savant préhistorien qu’on eût cru bâti pour défier la mort..



L’instituteur:

L’engagement décennal en tant qu’instituteur le dispense des obligations militaires. Avant de venir à Moulins, il exerce comme instituteur adjoint à Breuil-Chaussé, Courlay et Saint-Laurs. C’est le 11 octobre 1884 qu’il s’installe comme instituteur de l’école publique de Moulins. Si il est un éducateur sévère par son éducation, il fait participer ses élèves à ses fouilles archéologiques, les récompensant même avec une barre de chocolat si ils lui rapportent une pierre ouvrée. Il introduit aussi la vigne à Moulins à des fins expérimentales et éducatives pour les enfants qui lui sont confiés. Il lutte aussi pour imposer des mesures d’hygiène rigoureuses, se fendant de quelques deniers pour acheter des produits désinfectants lors des grandes épidémies de la fin du 19e siècle. En 1906, dans le cadre houleux sur le débat de la laïcité, il est au centre d’une vive polémique entre lui et le conseil municipal: celui-ci ayant retiré le crucifix de la classe, le maire raccrocha l’objet (voir ci dessous la note en 1926 du curé Pelletier sur ce sujet).

Bien qu’il ait opposé ses idées politiques à la population moulinaise, il est élu maire en 1919. Comme la plupart des instituteurs dans les communes qui occupaient souvent la fonction de secrétaire de mairie, on retrouve sa signature comme témoin sur les actes d’état-civil.



Note du curé Pelletier. Cette note très virulente à l’égard de N. Gabillaud a été écrite après le décès de celui-ci
Enlèvement du Crucifix à l’école de garçons officielle en 1906 (J’ai pu transcrire d’après des témoins sérieux, l’histoire de ce fait local qui est tout à l’honneur de la grosse majorité de la paroisse).
L’année 1906, fut malheureusement fertile en incidents déplorables au point de vue religieux. Dans le mois de décembre, ordre fut donné d’enlever tout emblème religieux de l’école officielle des garçons. Le maire, Mr Célestin Audouit, s’y refusa absolument. Le Christ fut cependant enlevé par l’instituteur, Mr Gabillaud, aussitôt la goujaterie annoncée, les parents très indignés, retirèrent en grande partie leurs enfants de l’école. L’honorable, Mr Audouit, pria l’instituteur de lui remettre le Christ. Après le refus de celui-ci, le Conseil Municipal se cotisa pour acheter un nouveau Christ, et l’ayant fait bénir, devant une foule assez compacte remit à sa place d’honneur le glorieux signe de notre Rédemption. Ceci n’était point du goût de l’administration, qui, huit jours après, révoqua le Maire. L’adjoint, Henri Baudry, fut chargé de le remplacer, mais comme il était très timide et ennuyé des embarras de sa nouvelle fonction, il envoya sa démission à Mr le Préfet. Quelques jours après tous les conseillers envoyèrent aussi leur démission. Alors le Préfet désigna une commission de trois membres, pour gérer les affaires de la commune. Après deux mois et demi, on fut obligé de procéder à une nouvelle élection de conseillers, et malgré les manœuvres les plus éhontées de certains agents et en particulier de l’instituteur, les anciens conseillers furent réélus à une grosse majorité. Le nouveau Maire fut Stanislas Martin, menuisier et maître chantre. Il était à peine élu, qu’un beau jour le Sous-préfet de Bressuire, en automobile, se présenta à Moulins et somma le nouveau maire d’enlever à nouveau le Christ de l’école. Le maire répond qu’il veut d’abord consulter son Conseil, mais, quand le dimanche suivant, ces messieurs entrent dans la salle de la mairie, ils voient sur la table, le Christ, qui avait été enlevé de l’école et déposé là, pendant la nuit. On savait par qui.... toujours le même instituteur.
Pour éviter des difficultés plus aiguës, le Conseil décida de le placer dans la salle des délibérations. Pénible souvenir d’une période de persécution, à laquelle certains êtres contribuèrent par leur faiblesse et leur mauvais respect.

Moulins octobre 1926 Th. PELLETIER curé de Moulins

Opération embellissement du cadre de vie

Notre commune est dotée d'une histoire riche et d'un patrimoine varié. Avec sept cœurs de bourg, Mauléon possède un patrimoine architectural remarquable, une trame urbaine et une architecture ancienne précieuses qu'il est nécessaire de préserver et valoriser.

La municipalité a choisi, depuis de nombreuses années, de s'inscrire dans une politique de valorisation de son patrimoine et d'embellissement du cadre de vie pour assurer son développement et son attractivité. Afin de sensibiliser et soutenir les habitants à être également acteur de leur cadre de vie, la commune développe une politique d'aide financière à la rénovation et à l'embellissement du cadre de vie.

Les critères sont les suivants:

- Ouvert à tous
- Immeubles construits avant 1970 dans le périmètre défini (voir carte ->)
- Des travaux visibles depuis l'espace public

 [Explications détaillées](#)

 [Le dépliant](#)

 [La carte](#)



Passé-Présent-Futur

Tous les *Le Petit Moulinais*, depuis la première édition de 2015, peuvent être téléchargés sur le site de l'association Moulinaise **Passé-Présent-Futur**.



 [Lien site internet](#)

Informations Coronavirus

Lien vers le site gouvernemental contenant les dernières informations concernant la pandémie et les mesures en vigueur sur le territoire français :

 gouvernement.fr/info-coronavirus

 **COVIDTRACKER** Site non gouvernemental qui compile chaque jour les dernières données rendues disponibles par le gouvernement et les autorités sanitaires. Avec un affichage graphique bien fait et compréhensible par tous, il est devenu la référence pour suivre l'épidémie au niveau de chaque département :



 covidtracker.fr



Agenda

Compte tenu des évènements les réunions et manifestations sont ajournées ...



Le Petit Moulinais, publication numérique de Moulins
Commune associée de Mauléon

Edition N° 21 Avril 2021 Tous droits réservés